



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR
SAISON 2021/2022

Règlement d'ordre intérieur



FORMATION DES JEUNES

Il est évident qu'il vaut mieux "prévenir que guérir" les problèmes qui surgissent inévitablement dans la gestion quotidienne d'un club sportif. C'est pourquoi des communications claires sont indispensables pour garantir le bon fonctionnement de la saison au sein de la formation des jeunes. En cas d'accident ou en période de doutes, ce document servira de point de repère. **Ce règlement doit être connu de tout le monde** et sera distribué aux joueurs, aux parents et aux formateurs dès la reprise des entraînements. Il s'agit d'un **CONTRAT MORAL** et formel important par le biais duquel **TOUS** s'engagent à respecter les directives du club.

CE QUE NOUS ATTENDONS DES JOUEURS

FORMATION DES JEUNES

- Être présent dans les vestiaires au plus tard 15 minutes avant le début de l'entraînement.
- A l'heure exacte du début de l'entraînement, se diriger en groupe avec le formateur vers le terrain et, à la fin de la séance d'entraînement, après avoir récupéré tout le matériel, rejoindre le vestiaire en groupe sous la conduite du formateur.
- Quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de l'entraînement.
- Lors des matches à domicile, être présent dans le vestiaire à l'heure indiquée par le formateur.
- Lors des matches à l'extérieur, se réunir à l'heure indiquée au lieu de rendez-vous.
- La présence aux entraînements est obligatoire.
- En cas d'absence d'un joueur à l'entraînement ou au match, il convient d'avertir à temps le formateur en personne (appeler, SMS).
- Le jour du match ou d'un tournoi, ne pas oublier la carte d'identité (pour les joueurs en possédant une) sans quoi vous ne pourrez pas participer à la compétition.

ATTITUDE

- Soyez corrects et faites preuve d'éducation.
- Traitez les coéquipiers, les adversaires, les formateurs et les délégués toujours avec le même respect nécessaire.
- A l'arrivée et au départ, on serre la main ou on fait la bise des formateurs et des délégués.
- On serre la main de l'arbitre et de l'adversaire après le match, aussi en cas de défaite.
- Dans chaque équipe, il faut instaurer une bonne ambiance de groupe. Les propos négatifs ne seront pas tolérés.

HYGIENE

- Une douche est obligatoire après chaque entraînement ou match. Pour éviter les mycoses, les verrues ou les blessures, l'utilisation de claquettes de douche est recommandée.

www.cotrivieres.be





TENUE VESTIMENTAIRE ET MATERIEL

- Les protège-tibias sont obligatoires, même à l'entraînement, et c'est au joueur qu'il incombe de s'en procurer.
- Veillez à porter des chaussures adaptées aux conditions climatiques ou à la catégorie conformément au règlement de l'U.R.B.S.F.A
- Les chaussures de football doivent toujours être nettoyées.
- Aucun bijou ne peut être porté durant le match ou l'entraînement (montre, collier, piercing, ..) conformément au règlement de l'U.R.B.S.F.A.

INFRASTRUCTURES

- Soyez corrects et faites preuve d'éducation.
- Les vestiaires ne sont utilisés que pour se changer et se laver. Il est interdit d'y jouer au ballon, de donner des coups de pieds dans les portes, de détériorer les douches ou les plafonds. Les frais de remise en état pourront, le cas échéant, être réclamés au joueur responsable.
- Le joueur sortant des douches en dernier lieu ferme l'eau.
- Le joueur quittant les vestiaires en dernier lieu éteint la lumière.
- **L'accès au vestiaire sera interdit à toute personne étrangère au club ainsi qu'aux parents.**
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Les chaussures doivent être nettoyées en dehors des vestiaires et non sous la douche.
- Avant de quitter le vestiaire, mettre à la poubelle les déchets personnels. Les formateurs et les délégués assument la responsabilité finale.
- Les joueurs ne gonflent pas leurs ballons eux-mêmes (solliciter l'aide du coach ou du délégué).
- Le matériel et les infrastructures sont toujours traités avec respect à domicile comme à l'extérieur.
- Le matériel est enlevé des terrains et remis en place à la fin de l'entraînement.
- Prendre le soin de laisser un terrain "propre" après l'entraînement (pas de bandages, bouteilles, canettes, ...).
- Ne pas se pendre aux filets et sur les buts.
- Toujours vérifier que les buts amovibles soient solidement fixés au sol avant leur utilisation.
- L'usage des toilettes est obligatoire. Les terrains et leurs abords ne sont pas des lieux d'aisance (y penser avant de sortir des vestiaires).





CE QUE NOUS ATTENDONS DES PARENTS

- Un intérêt positif mais sain pour les prestations de votre fils/fille.
 - Un comportement digne et sportif avant, pendant et après les matches et ceci, tant vis à vis de votre fils/fille que de ses coéquipiers, du formateur et de ses délégués, de l'adversaire et de l'arbitre. Vous devez assumer un rôle d'exemple.
 - Pas d'intervention dans la composition, ni dans la tactique de jeu ni dans les autres aspects techniques. C'est le formateur qui effectue le coaching pendant les matches et non les délégués ou les parents.
 - Nous souhaitons que vous ne punissiez pas votre enfant en lui interdisant d'assister aux matches ou aux entraînements.
 - Essayez de tenir compte des dates des matches ou des tournois planifiés de façon à ce que votre fils/fille puisse y participer.
 - **En cas de conflit :**
 - 1) s'adresser à l'entraîneur en premier, c'est lui qui connaît le mieux votre fils/fille.
 - 2) N'intervenez jamais après un match au moment où la tension est la plus forte, mais préférez un entretien calme et réfléchi durant la semaine.
 - 3) Evitez les coups de fils désagréables et prenez rendez-vous via le délégué
- Si le problème subsiste**, prenez alors rendez-vous avec le directeur technique qui avisera la direction du club dans les cas les plus graves. En général tout problème a une solution.

Merci de respecter l'ordre de cette procédure.

- Pour des questions extra-sportives, adressez-vous aux délégués.
- Pour la sécurité de vos enfants, nous vous demandons de venir chercher vos enfants au plus tard 30 minutes après la fin de l'entraînement ou du match.
- Interdiction de pénétrer dans les vestiaires, sur le terrain ou dans la zone neutre pendant le match.

SUSPENSION

En cas de mauvaise conduite au sein ou à l'extérieur du club, le directeur technique peut infliger une peine disciplinaire au(x) joueur(s) incriminé(s) et ce, après consultation de toutes les parties impliquées. Dans un premier temps, le joueur sera suspendu pour une voire deux rencontres mais il devra être présent aux entraînements. Dans un second temps, si cela devait se représenter, le joueur sera exclu du club sans possibilité d'avoir son transfert en cas de demande. Il devra se désaffilier et entreprendre toutes les démarches nécessaires et payer les indemnités de formation à son club. Dans les catégories U12-U21, tout joueur ayant eu un comportement anti-sportif envers le staff, l'arbitre, ses coéquipiers et le comité durant un entraînement ou un match sera amené à réaliser une tâche que le club lui donnera.

www.cotrivieres.be





ADMINISTRATION

- Les modifications d'adresse, de numéro de téléphone et autres changements administratifs seront communiqués le plus vite possible au directeur technique ou secrétaire (directement ou via le délégué).
- Etre en ordre de cotisation avant le 30 Septembre 2022.
- Etre en ordre d'affiliation ou de transfert.
- Prendre connaissance et signer le présent règlement d'ordre intérieur.

REMARQUE : Le C.O. Trivières se réserve le droit de ne pas aligner le joueur qui n'aura pas satisfait aux obligations administratives décrites ci-dessus.

FORMALITÉS EN CAS D'ACCIDENT

- Avant de vous rendre aux premiers soins, demandez la déclaration accident auprès d'un représentant du club.
- **Recto :** Vous-même, complétez déjà le recto du document de toutes les informations « personnelles » telles que nom, prénom, date de naissance, adresse, sans oublier d'y ajouter une vignette de votre mutuelle. N'oubliez pas de mentionner clairement la date, l'heure, l'endroit et les circonstances de l'accident.
- **Verso :** Lors des premiers soins, le médecin traitant ou le médecin urgentiste à l'hôpital remplit complètement le verso du document et y appose sa signature et son cachet. Plusieurs hôpitaux fournissent un document équivalent au patient. Ce document est à annexer à la déclaration d'accident. Le médecin traitant indique sous le point 4 du document si un kinésithérapeute ou un physiothérapeute sont indispensables, ainsi que le nombre de séances nécessaires.
- Remettez le formulaire de déclaration complété au plus tard dans les 3 jours ouvrables au secrétariat du club. Il complétera le reste de la déclaration.

FORMALITÉS EN CAS DE TRANSFERT

- Le joueur désirant quitter le club en fin de saison a le droit de démissionner durant la période indiquée par l'URBSFA.
- Passé cette période, un transfert temporaire pourra également être accordé avec l'accord du comité sportif.
- Aucun transfert temporaire ne sera accordé sauf pour circonstance spéciale à partir de la reprise des entraînements de début de saison.
- Le joueur demandant son transfert devra également être en ordre de cotisation et de toutes autres montant dû.

www.cotrivieres.be

